

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à quatorze heures trente, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le quinze juin, pour le dossier complet et le deux juin pour la note explicative de synthèse « *Renouvellement de la Concession de service public portant sur le développement, la gestion et l'exploitation du Centre équestre* », s'est réuni « salle du Conseil Municipal » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de la Loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles sanitaires prévues par le Décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie (à partir de la question D22.06_40), LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève (à partir de la question D22.06_36), LEFEBVRE Patrick
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, PEYROT Christophe, CAPTUS Patrick, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, LAFONTAINE Barbara, BONNIN Alexis, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, PANONACLE Christian.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

N. LIMOUZIN.....	P. BEUNARD
C. MOULS.....	C. MARESCOT
N. SOULIER.....	P. CAVOLI
J. GHYSELS.....	B. LUMMEAUX
J. PARIS.....	M. GIRARDET

Etaient absents :

S. DEVILLIERS (jusqu'à la question D22.06_39), G. BORDEDEBAT (jusqu'à la question D22.06_35), J. FABRE.

Etait absent excusé :

S. HENIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance Alexis BONNIN. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée, les communications ci-après :

Numéro	Intitulé
	Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés
C22.06_7	Aliénation de biens mobiliers
	Compte-rendu des jugements et instances
C20.06_8	Tribunal Administratif de Bordeaux – Association pour la Sauvegarde du site d'Arcachon contre PC 20k0056 (NEXITY) – jugement n°2102120 du 10 février 2022
C20.06_9	Dossier 2200008 – Monsieur TILLIER André/Commune d'Arcachon
C20.06_10	Tribunal Administratif de Bordeaux – Affaire n°310322 – DELMAS c/ Ville d'Arcachon
C20.06_11	Tribunal Administratif de Bordeaux – Requête en référé expertise n°2105204 – GUIBERT contre Commune d'Arcachon – Ordonnance en référé n° 2105204 du 04 avril 2022
	Divers
	NEANT

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D22.06_34	Théâtre Olympia Scène conventionnée d'intérêt national "art et territoire-danse" - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	Favorable à l'UNANIMITE
CONSEIL MUNICIPAL		
D22.06_35	Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	Favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PUBLICS		
D22.06_36	Réhabilitation / Reconstruction de l'école PAUL BERT - Choix du Maître d'Oeuvre (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) <u>Abstention</u> : 0
SERVICES DELEGUES		
D22.06_37	Renouvellement de la Concession de service public portant sur le développement, la gestion et l'exploitation du Centre équestre (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_38	DSP Camping d'Arcachon - Avenant n°2 (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) <u>Abstention</u> : 0
D22.06_39	Délégation de service public sur la gestion des marchés Arcachonnais - Avenant 4 (Rapporteur : M. PEYROT)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES <u>Abstention</u> : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET)
D22.06_40	Renouvellement de la concession de service public du Casino de jeux (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) <u>Abstention</u> : 0
D22.06_41	Rapports d'activités 2021 (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	IL EST PRIS ACTE

FINANCES

D22.06_42	Offre de concours pour la réalisation de travaux - Association Arcachon sauvetage Côtier (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_43	Adhésion au réseau MICRO-FOLIE (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_44	Budget supplémentaire du budget principal de la Ville et des budgets annexes - exercice 2022 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) <u>Abstention</u> : 1 (C. PANONACLE)
D22.06_45	FDAEC 2022 (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_46	Taxe de séjour 2023 - Fixation des tarifs et modes de perception (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_47	Tarifs 2022 (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	Favorable à l'UNANIMITE

PROXIMITE

D22.06_48	Mobilité urbaine : Prise en charge du Pass Annuel Baïa ou du Pass Jeunes (moins de 26 ans) pour les Arcachonnais titulaires de la carte solidarité et d'un des minima sociaux (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_49	Modification de la charte de fonctionnement des accueils périscolaires de la Ville d'Arcachon (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.06_50	Mutuelle Municipale : Convention de partenariat pour l'accompagnement et l'accès à une complémentaire santé (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE

INTERCOMMUNALITE

D22.06_51	Présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	IL EST PRIS ACTE
-----------	---	------------------

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

D22.06_52	Relations Ville / EDF/ENEDIS Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. Convention pour la coordination des travaux sur la période 2022-2026 (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	Favorable à l'UNANIMITE <u>Absent au moment du vote</u> : 1 (P.CAPTUS)
-----------	---	---

RESSOURCES HUMAINES

D22.06_53	Evolution du tableau des effectifs permanents (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE <u>Absent au moment du vote</u> : 1 (P.CAPTUS)
D22.06_54	Attribution de véhicules (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE <u>Absent au moment du vote</u> : 1 (P.CAPTUS)

D22.06_55

Création d'emplois de contractuels non permanents dans
le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier
d'activité
(Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)

Favorable à l'UNANIMITE

Monsieur Le Maire annonce une prochaine séance en septembre et lève la séance à 15H40.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **27 JUIN 2022**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional